



Règlement « Boîte-Repas »

Le règlement cantine est en annexe du règlement intérieur de l'école Saint Eloi.

Votre enfant peut être accueilli avec une boîte-repas fourni par la famille.

Le tarif de ce service est fixé par l'OGEC à 2,00 €, il ne recouvre que les charges de fonctionnement, les frais liés à la surveillance des enfants entre 11H35 et 13H30 et la fourniture de la boisson (eau).

UN RESPONSABLE UNIQUE : LA FAMILLE

Les parents de l'enfant sont les uniques responsables de la fourniture et du transport de la boîte-repas. A ce titre, ils doivent veiller strictement :

- à toujours se laver soigneusement les mains avant la préparation du repas.
- à utiliser des produits frais, sur le plan gustatif, en respectant leur date limite de consommation.
- au respect de la chaîne du froid depuis la préparation (ou l'achat) jusqu'au dépôt à la cantine.

Les repas sont sous la responsabilité des parents qui les ont préparés. En aucun cas, l'organisateur du service ne pourra être tenu pour responsable en cas d'intoxication alimentaire provenant d'une mauvaise préparation.

COMPOSITION DE LA BOITE-REPAS

La boîte-repas comprendra tous les éléments nécessaires à l'enfant car aucun complément alimentaire ne lui sera fourni (pain, sel, poivre, moutarde, etc...). L'eau, seule boisson autorisée, sera fournie par la cantine ainsi que les ustensiles nécessaires à la consommation du repas (verre, couverts). Les aliments de types chips, biscuits apéritifs et confiseries sont interdit.

STOCKAGE DES ALIMENTS

Chaque élément constitutif du repas devra être placé dans une boîte avec couvercle étanche, propre, identifiée au **NOM et Prénom de l'enfant**. Tout plat chaud sera apporté dans une boîte isotherme (veiller à ce qu'il soit mis très chaud dans la boîte). Pas de réchauffage possible au sein de la cantine. Tout repas froid sera apporté dans un sac alimentaire propre et identifié type « glacière » au **NOM et Prénom de l'enfant**, avec des pains de glace, afin d'en garantir la qualité sanitaire.

TRANSPORT, DEPOT ET RETOUR

Dès l'arrivée de l'enfant le matin, la boîte-repas isotherme et/ou le sac « glacière » seront aussitôt stockés dans l'étagère prévue à cet effet par l'enfant (+ de 6 ans) ou un membre de l'équipe éducative.

Le respect des consignes d'hygiène (relevés de température, notamment) et d'identification du boîte-repas pourra être contrôlé par le personnel de service. Toute anomalie sera enregistrée et notifiée à la famille qui devra prendre en compte les observations formulées.

La boîte-repas sera sortie du réfrigérateur à l'heure du service par le personnel de service.

A la fin du repas, l'ensemble sera replacé par l'enfant dans le sac alimentaire fourni par la famille, et repris à l'école par l'enfant en fin de journée. La famille veille chaque soir à ce que l'enfant récupère son sac. Le nettoyage soigneux du matériel est à la charge et sous la responsabilité des parents.

SERVICE ET ATTITUDE A TABLE

Le matin, l'enfant indique à son enseignant qu'il déjeune avec une boîte-repas. Chaque élève doit respecter chaque jour l'heure de service correspondant à sa classe et ne se présente qu'à l'heure indiquée à la salle de cantine où il se fait enregistrer.

Il mange en veillant à laisser l'endroit propre. Pendant le repas, il reste assis à la place qui lui a été indiqué et demande en levant le doigt la permission de se déplacer au personnel de service. Il range sa chaise avant de quitter sa place.

Après avoir mangé, l'élève range sa boîte-repas dans le sac alimentaire fourni par la famille et le range dans la caisse de stockage.

Chaque élève est tenu de préserver la sérénité des lieux. La violence, physique ou verbale, les incivilités et impolitesse à l'égard des autres élèves et du personnel de service assurant la gestion de la cantine ne seront en aucun cas tolérées et entraîneront des sanctions comme le prévoit le règlement intérieur de l'école.

« Bonjour », « S'il vous plait » et « Merci » sont de rigueur.